



## Plainte pour atteinte à la vie privée ?

Par **Yolande2**, le 14/09/2012 à 17:52

Bonjour,

J'ai rompu avec un homme il y a plus d'un an et demi. Depuis, il continue à m'envoyer des lettres, des mails, des colis. Le ton n'est jamais agressif, il n'e profère aucune menace mais il prend le soin de me signaler qu'il suit de très près tous mes faits et gestes.

Je n'ai jamais répondu à aucune de ses missives.

Je ressens cette omniprésence comme une pression et souhaiterais savoir si je peux mettre en place une démarche administrative (plainte, main courante, etc) pour qu'il comprenne enfin que je ne souhaite plus avoir de contact et qu'il ne peut pas continuer de m'espionner comme ça.

Au vu de la loi, commet-il un délit que je puisse dénoncer ?

Par avance merci pour vos conseils.

Par **Defenseur**, le 14/09/2012 à 19:01

Bonjour,

Oui, vous pouvez dénoncer un harcèlement moral. Pour cela il faut démontrer que vous avez essayé de communiquer avec lui afin de faire cesser ses agissements.

De plus, si vous pouvez avoir un avis médical afin de démontrer cette gêne, le tribunal pourrait rallier à votre cause et demander à la personne d'arrêter de vous importuner. (Plus vous aurez d'éléments prouvant votre mal de vivre, plus vous aurez de chances pour obtenir gain de cause.)

Par **Yolande2**, le 14/09/2012 à 21:39

Merci pour ces conseils.

Sa soeur m'a appelée et je lui ai très clairement dit que ces agissements m'importunaient.

Malheureusement, je n'ai aucune preuve, puisque c'était en juillet 2011 et sous forme de coup de fil.

Je vais réfléchir à l'avis médical. Pour l'instant, j'en ai juste parlé à ma psychologue mais je doute que son témoignage n'ait une valeur juridique (la psychologie est-elle reconnue par le corps médical ?)

Mon but n'est pas de rentrer dans un conflit avec lui, ni d'obtenir quelque dédommagement que ce soit. Je souhaiterais juste qu'il reçoivent un courrier administratif l'informant que je laisse une trace auprès de la justice. J'espère que cela pourra suffire à lui faire peur et à le dissuader de continuer.